

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 17 DECEMBRE 2020 à 18h00

Date de convocation : 10 décembre 2020

Délibération
N°C2020_285

Membres en exercice :	76
Votants :	
Suffrages exprimés :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

SECRETAIRE DE SEANCE : MARTIN Henri

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BREHON Bruno ; CHALULEAU Jean-Paul ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; JAMMES Michel ; JULES Jean-Claude ; LENOIR Alexia ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ;

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ABED Yamina ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; DARAUD Jean-François ; GUENFICI Ali ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; PARRA Eric ; PY Michel ; RIO Jean-Louis ; VICO Alain ;

EXCUSES : ALVAREZ Martine ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier ; RIVEL Jean-Luc

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération 2020_318) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2020_312) ; BELART Xavier (délibération C2020_312) ; CHING Monique (délibération 2020_304) ; DARAUD Jean (à partir de la délibération 2020_303) ; FAURAN Jean-Paul (délibération 2020_304) ; GUENFICI Ali (délibération 2020_304) ; HERNANDEZ Joël (délibération C2020_304) ; LAPALU Christian (délibérations C2020_304 et C2020_312) ; LOÏS Lydie (délibération 2020_304) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2020_304 et C2020_312) ; PARRA Eric (jusqu'à la délibération 2020_287) ; PY Michel (délibérations C2020_304 et C2020_312) ; RIO Jean-Louis (délibération 2020_318) ; TUBAU Marcel (délibération 2020_304)

EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; BASTIE Yves ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; DUPONT Myriam ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; JANSANA Jean-Marc ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; VITASSE Florence

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; CALMON Julien (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_317 et à la délibération C2020_319) ; CHING Monique (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303, de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; FAURAN Jean-Paul (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303, de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; GUENFICI Ali (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303 et de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_306) ; HERAS Guillaume (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; HUYNH-VAN Nathalie (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; KAISER Stéphanie (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_317 et à la délibération C2020_319) ; LOÏS Lydie (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303 et de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_319) ; PINET Marie-Christine (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; RAPINAT Evelyne (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_311 et de la délibération C2020_313 à la délibération C2020_319) ; TUBAU Marcel (de la délibération C2020_280 à la délibération C2020_303 et de la délibération C2020_305 à la délibération C2020_319) ; VICO Alain (jusqu'à la délibération 2020_309)

Nomenclature Etat : Institution et vie politique – Désignation de représentants**OBJET : DEVELOPPEMENT CULTUREL – ACTIONS CULTURELLES – Désignation du représentant du Grand Narbonne au GIP Cafés Cultures**

Par la délibération N°B2017-137 du 4 juillet 2017, le Grand Narbonne a décidé de devenir membre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Cafés Cultures.

Cette structure gère un fonds d'aide destiné à favoriser l'emploi artistique dans les cafés, les hôtels, et les restaurants. Ce fonds abondé par les collectivités territoriales adhérentes et l'ÉTAT permet d'accompagner ces lieux dans leurs fonctions d'employeurs et de pérenniser les métiers d'artistes et techniciens du spectacle vivant.

Le montant de l'aide varie de 26 % à 60 % de la masse salariale en fonction du nombre d'artistes embauchés.

Pour 2020, malgré les fermetures administratives des établissements liées aux mesures sanitaires, l'enveloppe utilisée du Grand Narbonne est de 4 122 €. Ce seront 12 013 € qui auront été versés en aide aux établissements du territoire en ajoutant les 3 754 € de la Région Occitanie et les 4 137 € du Ministère de la Culture bénéficiant à 85 salariés et représentant 147 salaires.

En tant que membre contributeur, le Grand Narbonne participe à la vie des instances du GIP Cafés Cultures et dans ce cadre, il convient de désigner son représentant.

Il est rappelé que :

- lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote a lieu à bulletin secret. Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Conseil Communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donné lecture par le maire (*article L.2121-21 du C.G.C.T.*),

- par application de l'article L.5211-1 du C.G.C.T, l'article L.2121-21 est transposable au fonctionnement des EPCI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.5211-1

La candidature suivante est proposée : Madame Emma BELLOTTI-LASCOMBES

Il est fait appel à d'autres candidatures.

N°C2020_285 (3)

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le 22/12/2020

ID : 011-241100593-20201217-C2020_285-DE

SLOW

En l'absence d'autre candidat et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L.5211-1, **Madame Emma BELLOTI-LASCOMBES est désignée comme représentante du Grand Narbonne au GIP Cafés Cultures.**

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

